

LA COMMUNE DE BEZANNES RECRUTE PAR VOIE CONTRACTUELLE
DES AGENTS RECENSEURS (H/F)
CDD du 7 janvier au 22 février 2025

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :

La commune de Bezannes procède tous les 5 ans à des opérations de recensement de la population, essentielles à la collectivité car elles déterminent en particulier les dotations de l'État à la commune ainsi que l'adaptation des services à la population.

Les missions de recensement impliquent des contraintes spécifiques fortes avec des interventions en porte à porte, le midi, en soirée et le week-end. Aussi, les agents qui se portent candidats pour réaliser ces missions, s'engagent à aller jusqu'au terme de la mission.

MISSIONS :

Profil recherché :

- Avoir une bonne connaissance de la commune de Bezannes serait un plus,
- Savoir lire et se repérer sur un plan,
- Être en bonne condition physique (marche, travail en extérieur en période hivernale, escaliers),
- Être motivé, comprendre et savoir expliquer l'intérêt du recensement,
- Être courtois, discret et ponctuel,
- Être organisé, méthodique et autonome,
- Savoir rendre compte de son activité, notamment en cas de difficultés rencontrées.

Conditions d'exercice :

- **La formation** : 2 demi-journées de formation obligatoires dispensées par l'INSEE (07 et 14 janvier 2025).
- **La tournée de reconnaissance** : 1 journée (date à préciser), chaque agent doit effectuer une tournée de reconnaissance des adresses qui lui sont affectées, d'information des habitants et de renseignement des listes d'adresses.
- **La collecte de recensement** : du 16 janvier 2025 au 22 février 2025, l'agent recenseur collecte à domicile, par le biais d'un questionnaire, les informations relatives à chaque logement et chaque habitant.
- **La mise sous pli** : le jeudi 16 janvier 2025, une matinée de mise sous pli des documents dans les logements individuels, avec présence obligatoire, sera préalable au début de la distribution le jour même,
- **Le reporting** : Durant cette collecte, des rendez-vous réguliers seront programmés avec la coordonnatrice communale. A noter, que les agents recenseurs utiliseront leur téléphone personnel pour remonter les données sur la plateforme.

Rémunération :

- Les agents seront rémunérés à raison de 1,50 € par feuille de logement remplie et 1,50 € par bulletin individuel rempli.
- La collectivité versera un forfait de 100 € pour les frais de transport.
- Les agents recenseurs recevront 30 € pour chaque demi-journée de formation.
- Les agents recenseurs recevront un forfait de 70 € pour la tournée de reconnaissance.
- A titre indicatif, entre 225 et 300 logements sont à recenser en fonction des secteurs attribués.

CONTACT :

Service des Ressources Humaines
03.26.36.54.15
ressources-humaines@bezannes.fr

Poste à pourvoir le : 07/01/2025

Date limite de candidature : 20/12/2024

POUR POSTULER :

Envoyer un CV et une lettre de motivation
avant le 20 décembre 2024
par mail à ressources-humaines@bezannes.fr
ou par courrier à Monsieur le Maire de la commune
de Bezannes - 1, rue Source de Muire - 51786
Bezannes Cedex